

Auch, le 2 août 2011

Cher(e)s collègues,

J'ai l'honneur de vous informer que l'équipe d'Hospitalisation à Domicile, que je dirige, n'interviendra pas au domicile des patients dans le cadre des « programmes de soins » instaurés par la loi du 5 juillet 2011.

En effet, cette disposition de « traitement forcé » à domicile, que nul garde-fou judiciaire ne vient encadrer, s'oppose à la déontologie médicale comme aux droits des patients, et plus largement aux libertés fondamentales : vie privée, inviolabilité du corps humain, liberté d'aller et venir, sûreté... Etant au service de l'individu comme de la santé publique, dans le respect d'une relation de confiance soumise au secret médical, et indépendants de l'administration qui nous emploie, il ne nous est éthiquement pas possible de cautionner une politique sécuritaire qui ne peut que persécuter davantage les patients, et aggraver par conséquent leur risque de décompensation et de passage à l'acte. Je vous joins la déclaration d'entrée en résistance du 1^{er} août, et un article du Monde qui étayent cette position s'inscrivant dans un mouvement national.

Conformément à son projet médical, l'équipe d'HAD continuera à suivre chez eux les patients qui le nécessitent, avec leur accord, mais indépendamment de tout « programme » imposé par des considérations autres que strictement sanitaires.

Par ailleurs, je ne manquerai pas de vous faire parvenir rapidement un courrier d'information syndicale sur les modalités de la résistance au dévoiement sécuritaire insensé de notre pratique professionnelle, contre lequel je n'ai cessé d'agir et de vous mettre en garde ces dernières années, mais qui s'aggrave encore aujourd'hui. Vous constaterez ainsi avec moi que la lutte non-violente, lorsqu'elle est légitime et déterminée, est tôt ou tard couronnée de succès.

En vous remerciant de votre collaboration, et en vous assurant de ma parfaite disponibilité dans la période difficile qui s'annonce, je vous prie d'agréer, cher(e)s collègues, l'expression de mes salutations amicales et confraternelles.

Olivier LABOURET

Responsable médical de l'HAD
Responsable du pôle ambulatoire PASIA